Dépôt d'un instrument parlementaire

—

Motion 2026-GC-269

Regroupement et centralisation des sept registres fonciers cantonaux

Auteur-e-s :	**Menétrey Lucie, Morel Bertrand**
Nombre de cosignataires :	**0**
Dépôt :	**14.10.2026**
Développement :	**14.10.2026**
Transmission au Conseil d'Etat :	**14.10.2026**

Dépôt et développement

La présente motion demande le regroupement des sept registres fonciers actuellement existants dans les districts du canton, en un seul office du registre foncier.

Ce regroupement implique également les modifications nécessaires des bases légales au niveau cantonal, notamment de la loi sur le registre foncier et de son règlement d'exécution. Afin d'assurer le fonctionnement d'un futur office cantonal centralisé et bilingue du registre foncier, il convient de créer un seul arrondissement doté d'un office, à l'instar du registre du commerce. L'objectif du regroupement n'est pas seulement d'harmoniser les pratiques parfois divergentes des différents offices du registre foncier, mais également de les adapter à l'ère de la numérisation.

Dans le cadre de ce regroupement, il convient également de clarifier et de planifier les questions liées à la mensuration et à la numérisation du territoire cantonal, ainsi que celles relatives aux possibilités de dépôt électronique des actes notariés par les professionnels concernés, au traitement et à l'archivage des dossiers.

Il convient en outre d'évaluer les besoins de la population civile ainsi que l'actualité et la pertinence des prestations actuellement fournies par les offices du registre foncier, afin de garantir qu'à l'avenir, ces prestations puissent continuer à être fournies dans de brefs délais et dans les deux langues officielles du canton, que ce soit sous forme numérique ou dans le cadre d'un contact personnel.